

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/le-devoir-de-rendre-a-dieu-ce-qui-est-a-dieu-et-a-cesar-ce-qui-est-a-cesar>

Le devoir de rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : dimanche 26 avril 2020

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Le devoir de rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César

Que la vie ecclésiale puisse retrouver son rythme au même titre que la vie scolaire, sociale et économique du reste du pays à partir du 11 mai ne relève pas du lobbying mais du droit strict de l'Eglise et de la plus élémentaire des justices

« En plein étude des modalités de l'après confinement, l'attitude du gouvernement à l'endroit du culte catholique pose de graves questions pour l'Eglise. Dans une lettre ouverte au Ministre de l'Intérieur, le Père Danzic nous livre un coup de gueule retentissant.

Monsieur le Ministre,

L'exercice, je le reconnais, s'avère tout à fait présomptueux. A minima cavalier. Qui suis-je pour vous écrire ? Prêtre de 35 ans dans une paroisse de province, j'appartiens avec mes confrères à une espèce en voie de disparition. Exsangue, parfois divisée, l'Eglise en France n'a ni le pouvoir ni l'influence qu'elle avait hier. Comment prétendre en ces circonstances atteindre vos oreilles ministérielles et gagner votre assentiment ? Je ne suis, après tout, le porte-parole de personne. Je n'ai ni mission officielle ni mandat canonique pour vous adresser ces lignes. Je ne compte pas d'amis dans votre cabinet ou de proches place Beauvau. Personne n'est en mesure de vous porter ma missive. Sitôt écrits, mes mots se perdront. Et très vite, je le sais, ils seront oubliés. La Foi a beau me susurrer qu'elle déplace les montagnes, la raison me rappelle que le fidèle Moïse n'a pas convaincu Pharaon, ni le Christ lui-même les grands prêtres. Alors, pourquoi prendre ma plume Monsieur le Ministre ? Je vous rassure tout de suite : en aucun cas pour vous demander, à partir du 11 mai et du déconfinement, le droit de célébrer la messe dans mon église en présence des fidèles qui voudraient y assister.

Vous en demander le droit ? Le droit ? Non merci ! Depuis de nombreuses années, l'habitude a été prise de s'adresser en haut lieu au nom de prétendus droits. Telle minorité réclame le droit à la diversité. Telle catégorie invoque le droit à l'enfant, telle autre le droit de l'empêcher de naître. Je ne me sens ni l'âme d'un syndicaliste en soutane, ni celle d'un révolté mal à l'aise avec son siècle. Je suis convaincu, du reste, que si l'Eglise ambitionne d'épouser son époque, elle risque fort de terminer veuve à la prochaine. Or je n'ai pas le goût du veuvage Monsieur le Ministre, j'ai simplement fait vœu de célibat.

En rédigeant cette lettre ouverte, je ne vous réclame rien. Je ne vous demande rien. Je n'implore pas votre mansuétude ou votre compréhension. Je me tourne vers vous, non pour faire valoir un droit mais mû par un devoir. Impérieux et grave. Le devoir de rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. Le

devoir de vous affirmer que l'assistance à la messe fonde la dignité de la personne baptisée, que l'Eucharistie est à la fois la source et le sommet de la vie chrétienne. Le devoir de vous dire qu'elle n'est pas d'abord un rassemblement de personnes mais une rencontre avec quelqu'un. Et que ce Quelqu'un, c'est Dieu lui-même. Le devoir enfin, de vous exprimer publiquement ma grande perplexité devant l'incohérence des décisions qui touchent l'après 11 mai et la liberté du culte public.

Depuis le mardi 17 mars, vous le savez, les catholiques français ont joué le jeu du confinement avec une loyauté parfaite. Un sacrifice immense a été consenti par des millions de croyants habitués à leur messe du dimanche. Je doute fort que vous mesuriez le prix qu'il nous en a coûté, vous qui aviez déjà du mal on s'en souvient à mesurer que Notre-Dame de Paris soit une cathédrale. Animés par un réel souci du bien commun, les fidèles des églises ont pourtant accepté de vivre la Semaine Sainte - le point d'orgue des célébrations annuelles - dans un dénuement liturgique total. Loin de s'apitoyer sur leur sort, un grand nombre de chrétiens engagés, de mères de familles, de jeunes de mouvements scouts, de communautés religieuses se sont mis au service de leur prochain en distribuant des repas dans les rues, en confectionnant des masques, en réalisant des blouses. Toujours gratuitement. Souvent discrètement. Généreux, priants, obéissants, prudents, gentils, les catholiques n'ont pas à rougir de leur comportement depuis le début du confinement. Mais soyons clairs Monsieur le Ministre, être bon ne commence pas par un « c ».

Alors que se dessinent peu à peu les mesures du décloisonnement, nous savons déjà qu'à partir du 11 mai prochain - étant entendus les gestes barrières - nous pourrions aller à l'école, prendre les transports en commun, participer de nouveau à l'activité économique du pays, faire de la trottinette, visiter des voisins, courir en forêt... Mais en revanche, aller à la messe nous serait interdit ? Et nous devrions rester cois, impassibles ? Les bons élèves seraient mis à la retenue et les catholiques auraient vocation à devenir les dindons d'une mauvaise farce ?

Devant tant d'incohérences, et d'injustices, il m'est difficile de ne pas voir de l'indécence. Comment ne pas s'indigner devant le mépris des éventuels appétits spirituels des hommes ? Ces derniers appartiendraient à la catégorie des besoins non essentiels. Il n'empêche Monsieur le Ministre, je suis prêtre, et dans une saine distinction des pouvoirs, je ne saurais me considérer comme membre d'une "Église Populaire hexagonale". La liberté, l'égalité et la fraternité vous sont chères ? Sans que je les érige moi-même en dogmes, je suis prêt à les faire miennes pourvu seulement qu'elles soient vécues en vérité et non en Tartuffe.

- ▶ La République parle de liberté ? Alors qu'un prêtre célébrait récemment sa messe dominicale en toute légalité, et conformément aux règles du confinement, des policiers armés se sont introduits dans son église pour y faire cesser la cérémonie. Et ce, en violation de la loi qu'ils prétendaient défendre. On a peine du reste à imaginer la même scène dans une mosquée à Colmar... Le dédain avec lequel sont traités les ministres du culte et leurs légitimes aspirations montre à quel point la laïcité républicaine s'est transformée irrésistiblement en un athéisme d'État, sournois puis menaçant.
- ▶ La République nous parle d'égalité ? Les amendes à géométrie variable entre le jogger sur une plage et les rodéos dans les banlieues pouvaient déjà laisser pantois. Mais lorsque l'on constate que la police intervient dans les églises tandis que le préfet des Bouches-du-Rhône autorise la célébration du Ramadan entre voisins ou qu'une note interne appelle les policiers du Calvados à la retenue à l'endroit des musulmans, les bras nous en tombent. Certains verront une soumission de la République à l'Islam, liée à un rapport de force différent. Sans aller nécessairement jusque-là, il est au moins permis de voir, dans cette inégalité de traitement, l'aveu d'une injustice profonde. L'indifférentisme culturel prôné par la République ne peut se départir de l'Histoire de France. Réduire une majorité déchue, le catholicisme, à une minorité parmi d'autres revient à refuser de prendre en compte ce que les différentes religions, présentes sur notre territoire national, ont effectivement apporté au corps social et à la patrie charnelle.

► La République enfin nous parle de fraternité ? Un mot sublime qui aura sonné douloureusement creux tous ces derniers jours. Savez-vous Monsieur le Ministre, ce que cela fait de célébrer des obsèques dans les conditions qui nous ont été imposées ? Le drame indigne de voir des membres d'une famille contraints de rester à la grille du cimetière, les autorités ne permettant qu'à douze personnes d'accéder aux sépultures ? Ce qui est révoltant, ce n'est pas tant de subir ces contraintes pour des motifs sanitaires que de voir dans le même temps des supermarchés en libre accès ou des avions de ligne chargés de passagers. A la sortie, il y aura des comptes à rendre !

Monsieur le Ministre, la vie chrétienne n'est pas affaire de fricotage électoral ou d'opinion publique. Je suis prêtre, au crépuscule de ma vie il me faudra répondre de mes actes devant Dieu. C'est au nom de ces comptes à rendre que je vous écris ces mots. Ne vous méprenez pas, s'il vous plaît, sur leur vigueur. Le Christ n'invite pas ses disciples à devenir le miel de la terre, mais le sel. Or, comme le dit Bernanos, « du sel sur une peau à vif, ça brûle. Mais ça empêche aussi de pourrir ! ». Le bien commun et l'intérêt général sont à ce prix-là. Un discours transparent, sans langue de bois. Que la vie ecclésiale puisse retrouver son rythme au même titre que la vie scolaire, sociale et économique du reste du pays à partir du 11 mai ne relève pas du lobbying mais du droit strict de l'Église et de la plus élémentaire des justices.

Il ne saurait donc s'agir ici, vous l'aurez compris, de vous quémander un droit, mais de vous rappeler à votre propre devoir. Un devoir d'État.

Puisse au moins ces quelques lignes vous le faire savoir. »

Père Danzic

Site source :

[ND Chrétienté](#)